



Département du Cantal  
Arrondissement d'Aurillac  
Canton de Saint-Paul-des-Landes

## COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES (Cantal)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 juillet 2026 N°DEL\_2026\_060

|                                        |               |                 |              |
|----------------------------------------|---------------|-----------------|--------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19 | Présents : 12 | Représentés : 7 | Votants : 19 |
|----------------------------------------|---------------|-----------------|--------------|

|                                       |                                 |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| Date de la convocation : 30 juin 2026 | Date d'affichage : 30 juin 2026 |
|---------------------------------------|---------------------------------|

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

**Etaient présents** : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LHERM Emilie.

**Etaient absents** : BAPST Bernadette représentée par SEMETEYS Valérie, MURAT Frédéric représenté par DELOM Florence, FRESQUET Christelle représentée par DONEYS Jean-Luc, LEGOUT Cécile représentée par DESOMER Christophe, ESPALIEU Aline représentée par GALERY Jacques, VABRE Fabien représentée par LE PAGE Franck, MAX Alexandre représentée par BARDY Daniel.

**Emilie LHERM** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **Objet – Désignation d'un conseiller municipal à la commission PLUi-H**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que lors de la prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat, les modalités de collaboration entre les communes et Aurillac Agglomération ont été définies.

La création d'une commission en charge du suivi du PLUi-H est l'une d'entre elle.

Son rôle est de suivre les travaux des bureaux d'études, de s'assurer du bon déroulement de la procédure et de la co-construction avec les communes.

Les membres de la Commission communautaire seront convoqués par le Président d'Aurillac Agglomération ou le Vice-Président en charge de l'urbanisme et/ou de l'habitat pour une ou des réunions de travail, a minima, lors des phases :

- de diagnostic territorial et état initial de l'environnement,
- d'élaboration du PADD,
- d'élaboration des secteurs à OAP, du zonage et du règlement,

- d'élaboration du POA,
- de préparation de l'arrêt du PLUi-H,
- d'examen des modifications à apporter au PLUi-H après l'enquête publique et avant l'approbation du PLUi-H.

Cette Commission communautaire en charge du PLUi-H est composée du Président, de l'ensemble des Vice-Présidents, de l'ensemble des Maires et d'un conseiller municipal par commune, membre ou non du Conseil Communautaire, de façon à ce que chaque commune dispose d'au moins deux représentants pouvant siéger au sein de ladite commission.

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal la candidature de Monsieur Fabien VABRE pour être membre de la commission PLUi-H.

**Après délibération, la proposition est approuvée par 19 voix Pour.**

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM



Le Maire

Jean-Luc DONEYS

